

**Bureau du 11 juin 2001**

**Décision n° 2001-0004**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition d'une parcelle située 1095, chemin de Four et appartenant aux époux Raffaelli**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de permettre l'élargissement du chemin de Four à Cailloux sur Fontaines, la Communauté urbaine doit procéder à l'acquisition d'une bande de terrain nu de 254 mètres carrés dépendant d'un immeuble situé au numéro 1095 de cette même voie et appartenant aux époux Raffaelli.

Aux termes du compromis qui a été établi, une superficie de 177 mètres carrés serait cédée à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 033-95-11 délivré le 10 août 1996, le surplus de 77 mètres carrés étant cédé au prix de 25 000 F admis par les services fis caux.

Les frais d'actes notariés afférents à cette acquisition s'élèveraient à environ 4 000 F ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001 ;

Vu le permis de construire n° 033-95-11 en date du 10 août 1996 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à environ 4 000 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0407.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,